



Les Loisirs Saint-Rodrigue ont mis en place un **protocole de lutte** pour contrer la violence, l'intimidation et le harcèlement sous toutes formes pour le camp d'été. Ce protocole de lutte a pour but d'assurer *la sécurité, l'intégrité et la dignité* de tous enfants, parents et employés. Le camp de jour doit être un environnement sécuritaire et agréable pour tous. Voici les lignes directrices de ce protocole de lutte.

Les Loisirs Saint-Rodrigue n'accepterons aucun comportement de violence physique ou verbale, d'intimidation ou d'harcèlement. Le bris de matériel intentionnel ne sera également pas toléré. Ces comportements peuvent entraîner une sanction dès la première offense.

Un cartable relatant les incidents sera utilisé pour assurer le suivi des interventions. Ce système d'avertissement est applicable pour tous les enfants inscrit au programme vacances-été et ce même pour les enfants bénéficiant du programme d'intégration.

1. **Premier incident** : un avertissement écrit sous forme de rapport est donné et un appel aux parents est fait afin d'aviser de la situation. De plus, le rapport exige la signature du parent dès le soir même.
2. **Deuxième incident** : un deuxième avertissement écrit sous forme de rapport est donné à l'enfant et une rencontre avec le parent est nécessaire afin de trouver des solutions et éviter qu'une situation similaire ou autre se reproduise. Possibilité de mise en place d'outils ou de système d'émulation.
3. **Troisième incident** : le parent doit immédiatement venir chercher l'enfant dans un délai raisonnable afin que celui-ci ait prendre une pause à la maison. Une suspension ferme de 2 jours est automatique, excluant la journée de l'incident. Lors du retour de l'enfant au camp une rencontre avec celui-ci, le parents et le responsable devra avoir lieu avant sa réintégration. Cette rencontre a pour but de mettre en place une stratégie pour que le reste du camp de jour se déroule bien. Possibilité de mise en place d'outils ou de système d'émulation.
4. **Quatrième incident** : le parent doit immédiatement venir chercher l'enfant dans un délai raisonnable et rencontrer la coordonnatrice du programme ainsi que le responsable. Une lettre indiquant que l'enfant est **retiré du programme Vacances-été pour le reste de l'été sans remboursement** sera envoyée par la poste.



Il est a noté que, les incidents peuvent tous être de la même nature ou de différents types. De plus, dans des circonstances exceptionnelles, il est possible de passer certaines étapes dans le suivi des avertissements au protocole de lutte et d'exclure l'enfant du programme-vacances été en fonction de la gravité de ses gestes.

Il est aussi possible que d'autres mesures soient prises dans des conditions exceptionnelles, tel que l'appel aux services d'urgences pour supporter l'équipe du camp advenant le cas que l'enfant compromettre sa propre sécurité ou celle des autres.

Nom de l'enfant : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Myriam Bouffard
Coordonnatrice
Loisirs St-Rodrigue

Merci de votre habituelle collaboration

L'équipe du camp d'été ☺